



frais d'obseques d'une soeur

Par **coemgen**, le **17/03/2019** à **13:30**

bonjour,

ma soeur est décédée le 31 01 2017 nous étions en relations téléphoniques 3 4 fois dans l'année,

mais vu vu depuis des années. elle a 4 enfants de son 1er mariage (divorcée) je n'avais aucun contact

avec eux depuis plus de 30 ans et ne savait pas ou ils habitaient . ma fille a réussi a retrouver une des

filles par les réseaux sociaux pour la prévenir du décès de leur mère. mais il y fallut que je signe la demande de crémation (elle avait fait un contrat obesque) mais je n'ai pas signer de devis juste un acte administratif

1 ans apres je recois un acte d'un huissier me sommant de regler les frais.Les enfants ont refusés la succession , ma soeur navait pas de biens et quellques dettes.

je ne sais plus quoi faire car l'hussier n'arrete pas de me relancer et les enfants disent que c'est moi qui doit régler car j'ai signé la demande de crémation et invoquent qu'ils ne voyaient plus leur mère depuis des années

merci pour votre aide